

Prévoyance individuelle : s'adapter au monde actuel et aux évolutions de la famille

Suravenir lance Prévi-Famille Sérénité, nouveau contrat de prévoyance individuelle

Brest, le 29 novembre 2022. Suravenir, filiale d'assurance-vie et de prévoyance du Crédit Mutuel Arkéa lance Prévi-Famille Sérénité, un nouveau contrat de prévoyance individuelle distribué par les réseaux bancaires du Crédit Mutuel Arkéa : le Crédit Mutuel de Bretagne et le Crédit Mutuel du Sud-Ouest. Outre les garanties les plus courantes (décès, Perte Totale et Irréversible d'Autonomie - PTIA), le contrat Prévi-Famille Sérénité permet de protéger l'assuré des conséquences financières liées à la survenance d'une maladie redoutée avec le versement d'un capital complémentaire au capital garanti.

Deux formules de garanties proposées

- **Formule Essentielle**
 - En cas de décès ou PTIA (Perte Totale et Irréversible d'Autonomie), **versement d'un Capital Garanti de 20 000 € à 1 000 000 €**

- **Formule Optimale**
 - En plus des garanties de la formule Essentielle la **garantie « Maladies Redoutées »** garantit le **versement d'un capital complémentaire égal à 30 % du Capital Garanti en cas de survenance d'une des 5 maladies graves couvertes par le contrat :**
 - AVC (Accident Vasculaire Cérébral)
 - cancer
 - infarctus du myocarde
 - maladie d'Alzheimer
 - maladie de Parkinson

Une offre compétitive et adaptée aux attentes et besoins des clients

- **les formalités médicales sont simplifiées** et l'adhésion au contrat est entièrement digitalisée pour un gain de temps : questionnaire de santé en ligne et signature électronique
- **la garantie « maladies redoutées » est déclenchée dès le diagnostic posé** et garantit à l'assuré le versement du capital complémentaire sans attendre la stabilisation de son état de santé et sans aucun justificatif d'utilisation
- **une fiscalité avantageuse**: le capital versé au titre de la garantie est exonérée des droits de succession (dans les limites fiscales en vigueur)

François-Régis BERNICOT, directeur général de Suravenir : « *Le lancement de Prévi-Famille Sérénité illustre la volonté de Suravenir de renforcer son offre en prévoyance individuelle. Nous avons construit ce nouveau contrat bien ancré dans son époque, qui s'adapte à notre monde, à l'évolution de la famille et au besoin de bénéficiaire d'un capital rapidement. Nous apportons ainsi une véritable service qui fait sens pour les clients des réseaux distributeurs* »

A propos de Suravenir

Suravenir est la filiale d'assurance-vie et de prévoyance du Crédit Mutuel Arkéa. Au 31 décembre 2021, Suravenir affiche plus de 50,6 milliards d'euros d'encours gérés en assurance-vie et une collecte brute qui s'élève à 4,8 milliards d'euros. Suravenir et ses 337 collaborateurs sont spécialisés dans la conception, la fabrication et la gestion de contrats d'assurance-vie et de prévoyance commercialisés par un grand nombre de partenaires distributeurs : réseaux bancaires, canal internet, conseillers en gestion de patrimoine, courtiers, et autres grands partenaires.
www.suravenir.fr

Contact presse : Katell Piriou – 06 21 68 17 91 – katell.piriou@suravenir.fr – @suravenir